

commence. Vous vous êtes couchés dans la gloire, ne vous levez pas ! Pour nous, quels que soient nos aspirations, notre dévouement, notre courage, Dieu seul sait où et comment nous nous coucherons. Mais vous, dormez en paix, sous les bases de ce monument, entourés de notre vénération, de notre amour, de notre perpétuel enthousiasme... dormez... jusqu'à ce qu'éclatent dans les airs les sons d'une trompette plus retentissante que celle qui vous sonnait la charge, accompagnée des roulements d'un tonnerre mille fois plus formidable que celui qui célébrait vos glorieuses funérailles ; et alors tous, anglais et français, grenadiers, montagnards, miliciens et sauvages, vous vous lèverez, non pas pour une gloire comme celle que nous, faibles mortels, nous entreprenons de vous donner, non pas pour une gloire d'un siècle ou de plusieurs siècles, mais pour une gloire sans terme et sans limites, et qui commencera avec la grande revue que Dieu lui-même passera, quand les temps ne seront plus."

Le jeune Chauveau avait alors huit ans, ai-je dit ; il était né le 23 février 1847 ; ce grand événement, et surtout les paroles de son père, devaient, toute sa vie, rester profondément gravés dans son cœur ; fils d'un patriote, il ne pouvait faire mentir son sang.

* * *

Alexandre Chauveau fit ses études classiques au collège Ste-Marie, à Montréal, et ses études légales à l'Université Laval.

Admis à la pratique du droit en 1868, il aima avec ardeur sa noble profession et lui consacra tout son temps, ses enthousiasmes et ses énergies.

La vie publique plus intense cependant l'attira bientôt.

Le 29 Mai 1872, il fut élu député à la Législature de Québec, pour le comté de Rimouski. Il n'était âgé que de vingt-cinq ans.

Il fut réélu député, et par acclamation, le 30 juin 1875.

Le 8 mars, 1878, il entra comme Solliciteur-général dans le gouvernement de cette province. Le 19 mars 1879, il devenait Secrétaire et Régistrateur de la Province, et il garda ce portefeuille jusqu'au 31 octobre 1879.

Le 16 janvier 1880, il fut appelé à siéger sur le banc judiciaire comme juge de la Cour des sessions de la paix, et il exerça cette magistrature pendant trente années, c'est-à-dire jusqu'en 1910.

En 1878, il était nommé Conseil du Roi ; en 1894, l'Université Laval lui conférait le titre de Docteur en Droit, le nommait professeur, et lui confiait la chaire de Droit Criminel.

* * *

Comme avocat et comme homme politique, monsieur Chauveau a laissé au barreau et à la tribune le souvenir d'un homme très actif, très assidu à ses devoirs professionnels ou politiques. Dans chacun de ces deux états de vie, malgré son jeune âge, il parvint vite, surtout sur la scène publique, au premier rang. On remarquait déjà chez lui une âpre assiduité au travail et un désir ardent de vaincre toutes les difficultés dont ces deux carrières sont toujours parsemées.

Comme Juge de la Cour des Sessions de la Paix, il fut l'un des plus distingués magistrats dont Québec peut s'enorgueillir dans son histoire judiciaire.